

Association Familiale des Pasquasy

N° 28

JUIN 2005

Site Pasquasy : <http://www.pasquasy.be.tf>

NOUVELLES DU COMITE

La dernière réunion du Comité a eu lieu le samedi 28 mai 2005, à Bomal, chez Francis et Marie-Christine Pasquasy. Le Président a accueilli deux nouveaux membres : Luc Pasquasy (A3) et Jean-François Pasquasy (A5).

Georges et Lucille Annet-Pasquasy ont manifesté le désir de ne plus participer aux travaux du Comité. Présents depuis les premières heures, nos amis estiment ne plus être en mesure de répondre aux attentes du comité. Le Président en profite pour les remercier chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années.

Le souci d'avoir des représentants de chaque branche a amené le secrétariat à prendre contact avec Francis Pasquasy, de Hatrival (B1-2). Il a accepté de rejoindre notre comité et participera aux prochaines réunions.

En 2006, notre association fêtera son 10^{ème} anniversaire. Il est trop tôt pour donner le détail de nos projets. Cependant, notez déjà qu'une activité importante se déroulera au cours de la 2^{ème} quinzaine de septembre 2006 et que nous projetons la publication d'un bulletin spécial en juin 2006. Cette publication devrait être importante. Elle reprendra toutes les nouvelles informations historiques et généalogiques découvertes par François Pasquasy qui continue à lire et déchiffrer les archives. De plus, les nombreuses informations fournies par les membres au travers du questionnaire « Honneur aux dames » seront traitées et publiées. Ce document contiendra également la mise à jour du *Livre des Pasquasy*.

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION EST-IL MACHO ???

C'est la question que se sont posées ses deux filles (Véronique et Fabienne) à la lecture de notre dernier bulletin (mars 2005, n°27) ou plus précisément à la page intitulées « *Le comité s'agrandit et se rajeunit* »...

... et le soussigné, aussi rédacteur de la dite page,...se demande si les deux filles en cause n'ont pas spontanément donné une réponse positive à la question... ???

L'origine de la question est liée à l'annonce de l'élargissement du comité à

« *Luc Pasquasy, de Crisnée*

et

Jean-François Pasquasy, de Welkenraedt ».

Certes, mes deux chères filles se réjouissaient de ce renforcement appréciable et apprécié...

...elles s'étonnaient toutefois que les épouses de Luc et Jean-François n'aient pas été explicitement associées à la demande et formellement citées... !!!

Soucieux de « la paix des familles » (et en particulier dans la sienne !) et convaincu d'être (involontairement) la cause d'une omission impardonnables, le président s'empresse de mettre les points sur les i :

« *Il va de soi qu'aujourd'hui, comme hier, les épouses, époux, compagnons et compagnes sont de droit membres du comité au même titre que leur moitié, l'association se réjouissant de leur fructueuse implication* ».¹

Cela allait sans dire ... mais va encore mieux en le disant...et, qui plus est, en l'écrivant !

Un président, époux, père et beau-père repentant

François Pasquasy

¹ Ledit président et beau-père se réjouissant notamment de la courageuse implication de Véronique (Scaufflaire, épouse de Jean-François) a qui nous devons la traduction en français du roman de Josette Pasquasy.

STATUTS

Art. 1. Créée en 1996, l'Association familiale des Pasquasy a deux objectifs :

- *créer des liens* entre tous les membres de la famille, au sens le plus large possible,
- *étudier et faire connaître* l'histoire familiale.

Art. 2. L'Association est ouverte à tous les Pasquasy et à leurs proches.

Notamment, elle est ouverte à tous les descendants de Servais Pasquasy (Ozo 1707-My 1782) et de Marie-Francoise Germain (Izier 1710-Erpigny 1806), qu'ils soient ou non porteurs du patronyme Pasquasy.

Art. 3. En vue de réaliser ses objectifs, l'Association diffuse à ses membres un bulletin d'information, organise certaines activités et réalise certaines publications. Pour ce faire, elle s'appuie sur un comité et demande à ses membres (individus ou couples) une cotisation annuelle. Cette cotisation, dont le montant est fixé annuellement par le comité, sert exclusivement aux frais administratifs et de fonctionnement de l'Association. La majeure partie des frais liés à la réalisation des activités et aux publications autres que le bulletin est prise en charge par les participants à ces activités et par les souscripteurs à ces publications.

Art. 4. Le Comité se compose au minimum de six membres (individus ou couples), dont un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e). Ce comité a pour mission de promouvoir l'Association, d'organiser ses activités, de veiller à la publication du bulletin, de veiller à la bonne utilisation des cotisations, de maintenir le site Internet de l'Association et d'assurer le respect des présents statuts.

Le président anime le comité. Le secrétaire veille aux publications (dont la réalisation et l'expédition du bulletin), aux rapports des réunions du comité et à la correspondance, à la mise à jour de la liste des membres. Le trésorier veille à la rentrée des cotisations et à la tenue des comptes. Le compte de l'Association a au moins pour mandataire le trésorier et le secrétaire.

Le comité doit se composer de membres appartenant à plusieurs des branches de la famille (voir le *Livre des Pasquasy*, p. 567). Il se réunit au minimum deux fois par an ; il approuve les comptes à l'occasion d'une de ces réunions.

Art. 5. Le bulletin est ouvert à tous les membres de l'Association. Il publie principalement des informations concernant la famille, au sens large, des articles sur l'histoire familiale et des informations sur les activités et l'organisation de l'Association. Il publie annuellement la liste des membres en règle de cotisation.

Art. 6. Le blason des Pasquasy, qui évoque l'histoire de la famille, est « *d'azur à un pic de mineur en bande, une plume brochante en barre et un calice en pointe, le tout d'argent* ». L'Association l'a fait enregistrer en 1996 par l'Association Royale *Office Généalogique et Héraldique de Belgique* (voir *Le Parchemin*, n°304, juillet-août 1996, pp. 292 et 293).

Ces statuts ont été approuvés par le Comité de l'Association lors de la réunion qu'il a tenue à Bomal le 28 mai 2005. Ils seront reproduits dans le bulletin n°28 de juin 2005

UNE COINCIDENCE INATTENDUE

Je ne doute pas un instant que les lecteurs de notre bulletin connaissent parfaitement l'histoire familiale !... Qui plus est, je serais prêt à parier que la plupart d'entre eux connaissent par cœur *Le Livre des Pasquasy* !...

Nul n'ignore, dès lors, qu'il existait jadis au Pays de Liège une famille Pasquasy (ou Paschasi) qui tirait son origine des **Pasque de Lantin** (voir ledit *Livre*, pp77 à 88).

A fortiori, tout le monde (ou presque) sait que les Pasquasy d'aujourd'hui, (les bons, les meilleurs, ou plus exactement les seuls) sont issus des **Pasquet** d'Ozo et n'ont donc rien à voir avec les précédents, si ce n'est leur nom ! (Jusque là, le courageux qui a entrepris la lecture de cette page me suit-il ?) .

Tout le monde (ou presque) sait aussi que, dans leur histoire, « nos » Pasquasy comptent plusieurs prêtres, dont **Jean-François Pasquasy** (+/-1700-1768) qui fut **curé de Milmort** (près de Liège) de 1751 à 1768, année de son décès. Je notais, en page 165 du *Livre* précité, qu'il eut pour successeur un certain **Gérard Pasque** qui deviendra chanoine de Looz.

J'appris plus tard que Louis Paschasi, un des fils du sous-mayeur de Liège Jacques Paschasi (1637-1693), fut également chanoine de Looz ! Ce fait me mit « la puce à l'oreille »... J'eus bientôt la confirmation que le curé de Milmort Gérard Pasque, successeur de Jean-François Pasquasy, appartenait à la même famille.

Gérard Pasque est en effet né en 1728 (en la paroisse St-Walburge, à Liège) de Marie Delhaille et d'Eustache-Benoit Pasque (ou Paschasi). Ce dernier, né (très probablement à Lantin) en 1700, est fils de Henri (ou Henrard) Pasque et de Eléonore Grossart.

J'ai découvert d'autre part que « *honorable Henry Pasque et Demoiselle Eléonore Grossard, son épouse* » sont cités en 1707 comme ayant pour père et beau-père Henri Pasque et Jehenne Donne. Ledit Henry Pasque époux Grossard est donc (*Le Livre des Pasquasy, p.87*) le frère du Rd Sr **Gille Paschasi** « *prothonotaire Apostolique* » dont la pierre tombale armoriée se trouve dans l'église de Lantin.

En s'accrochant...on peut dès lors en déduire qu'un Pasquasy d'Ozo eut pour successeur comme curé de Milmort un Paschasi de Lantin !

François.

Le Samedi 25 juin, Aline PASQUASY s'unira à Marc D'HOEDT en l'église de Fauvillers.

Aline est la fille de Georges et Roseline Pasquasy-Cremer.

*Toutes nos félicitations aux parents d'Aline et de Marc et nos meilleurs vœux de
bonheur aux jeunes époux*